CONDITIONS D'EXERCICE DE LA PROFESSION

Les architectes se rebiffent

Le Syndicat national des architectes agréés algériens (Synaa) s'insurge contre les conditions d'exercice de la profession. Il lance une pétition dans laquelle il dénonce «les velléités de musellement» de l'architecte via un projet de décret élaboré par le ministère de l'Habitat.

Nawal Imés - Alger (Le Soir) - Organisés au sein de leur syndicat, les architectes disent non au projet de texte que prépare le département de Tebboune. Ils le rejettent dans le fond et dans la forme et lancent une pétition dans laquelle le syndicat appelle les architectes à s'indigner.

Dans cette dernière, les architectes rejettent la formule «études et réalisation» pratiquée dans les appels d'offres publics, réclament l'institution du concours d'architecture comme «seul moyen d'accès à la commande publique d'architecture, en faisant du concours une manifestation à portée également culturelle et artistique par l'affranchissement du jugement des offres architecturales des critères financiers de la rémunération de la maîtrise d'œuvre» et l'institution de la rémunération des prestations des concurrents dans les concours d'architecture.

Dans cette même pétition, le syndicat estime que «tout le monde lorgne de notre côté pour faire de nous les boucs émissaires d'une médiocrité choquante et visible de tous. Le raccourci est tout trouvé pour nous en faire endosser l'entière responsabilité, banalisant notre statut pour mieux nous charger des tares qui font la faiblesse du secteur du bâtiment dans notre pays».Le Synaa dénonce également certains textes réglementaires régissant les missions de l'architecte, notamment l'arrêté interministériel du 15/05/1988, sont devenus obsolètes et inadaptés et appelle à la redéfinition du rôle de l'architecte ainsi que la faiblesse des taux de rémunération de la maîtrise d'œuvre qui, selon le syndicat, «installe l'architecte dans une précarité endémique qui se répercute directement sur la qualité des études et du suivi de réalisation».

Photo : Newpress

Le projet de décret du ministère de Tebboune décrié.

Le syndicat constituera dans ce contexte «une voie supplémentaire pour porter haut et fort les revendications des architectes et contribuer aux différents débats dans un cadre organisé et démocratique». Il se propose de représenter les architectes agréés à l'échelle nationale. Il tiendra le 21 mai 2015, la troisième session de son conseil national et tiendra ce matin une conférence de presse.

N. I.

AU SIXIÈME JOUR DU PROCÈS KHALIFA

Les accusés adoptent une même stratégie : nier

Au sixième jour du procès Khalifa, l'ex-DG de KTV et Khalifa Airways, Djamel Guellimi, est passé à la barre pour renvoyer l'ascenceur à son ancien patron. A savoir, l'épargner. Tout comme Abdelmoumène Khalifa, l'accusé principal du jour a adopté la même stratégie de défense : tout nier. Il a toutefois évoqué certaines personnalités dont les proches voulaient bénéficier de privilèges, à l'exemple du frère d'Aboudjerra Soltani.

De notre envoyé spécial à Blida, Mehdi Mehenni

Plutôt détendu et l'air serein, Djamel Guellimi était le premier à passer à la barre du tribunal criminel de Blida, hier dans la matinée. Il est poursuivi, entre autres, pour «faux et usage de faux, association de malfaiteurs, vol et abus de confiance».

Le juge entreprend de l'interroger : «Abdelmoumène Khalifa vous a-t-il parlé des deux faux actes d'hypothèque ?». La réponse est négative. Le juge le relance : «Avez-vous accompagné Abdelmoumène Khalifa et Idir Issir au bureau du notaire Rahal ?». Djamel Guellimi affirme qu'il n'a jamais rencontré Idir Issir et que, d'ailleurs, il n'a jamais été auditionné sur cette histoire. Pourtant, suggère, le juge : «Abdelmoumène Khalifa a tout intérêt à être accompagné par vous, chez Rahal puisque vous avez travaillé par le passé dans ce même bureau notarié ?».

Djamel Guellimi dit que la seule fois où il l'a accompagné chez le notaire en question, était en 1993. «Je vous parle de 1997, quand vous vous êtes rendu à ce bureau pour hypothéquer la maison familliale de Khalifa sise à Hydra, et son local de Chéraga. Je vous rappelle que vous êtes accusé d'avoir falsifié des actes notariés», revient à la charge le juge.

Djamel Guellimi rétorque qu'il serait illogique qu'il puisse revenir au bureau notarié en 1997, pour la simple raison qu'il avait cessé de travailler pour Rahal quatre ans plutôt, en 1993. Le juge ne lâche toujours pas prise : «Idir Issir a affirmé tout au long de l'instruction que tu avais extirpé les deux actes en question d'un ordinateur». Djamel Guellimi maintient le même discours : «Je ne sais pas pourquoi il a raconté cela, mais si j'étais coupable d'un tel fait, j'aurais pris la fuite. Mais bien au contraire, je suis resté au pays malgré les grandes pressions que nous avions commencé à subir après le départ d'Abdelmoumène Khalifa». Le juge passe à une autre affaire : «Vous avez été arrêté à l'aéroport d'Alger en possession de 500 000 euros». Djamel Guellimi explique qu'il a déjà été jugé pour cette affaire. Le juge le relance : «Vous avez fait sortir de l'argent du pays… est-ce que c'était pour l'achat d'un bien immobilier en France ?». Il indique qu'il s'agit après tout de son propre argent. Le juge lui demande pourquoi il avance des propos autres qu'il avait pourtant tenus en 2007. Djamel Guellimi explique que les conditions du jugement n'étaient pas les mêmes à l'époque. «En 2007, le juge posait et répondait lui-même aux questions», ajoute-t-il. Le juge l'interroge sur le lopin de terre que lui a cédé Abdelmoumène Khalifa. Djamel Guellimi s'explique : «Je lui ai vendu une voiture de marque Pajero au prix de 360 millions de centimes. Il m'a remis 70 millions de centimes en espèces plus un lopin de terre situé à Dar Diaf (sur les hauteurs d'Alger ndlr)».

«Le frère d'Aboudjerra Soltani m'a sollicité pour un poste en France alors qu'il ne parlait même pas le français»

Le juge enchaîne et l'interroge sur les conditions de sa nomination à la tête de Khalifa TV. «J'ai travaillé comme directeur de Khalifa Airways entre mars 2001 et septembre 2002. Après quoi Abdelmoumène m'a contacté pour prendre les commandes de Khalifa TV. Il voulait redorer l'image de l'Algérie à l'extérieur à travers cette chaîne TV, et moi j'avais les compétences nécessaires pour assurer cette mission. L'audiovisuel a ses spécialistes mais à moi, il faisait plutôt confiance… J'avais cette aptitude de faire des lectures politiques et choisir les programmes qu'il faut pour la diffusion». Le juge lui demande s'ils sont arrivés à faire changer l'image de l'Algérie à l'étranger. Il répond qu'ils avaient commencé à le faire, rappelant que la chaîne passait de bons documentaires sur le sud algérien. Son avocat, maître Miloud Brahimi se permet une touche d'humour : «Moi-même j'ai été invité par Khalifa TV mais j'ai décliné.» Des éclats de rire fusent dans la salle d'audience. Le juge n'a pas pu s'empêcher de sourire. Il se ressaisit et entame de l'interroger sur les proches de personnalités qui ont pu bénéficier de privilèges. Il commence par la fille d'Abdenour Keramane, le frère de l'ancien gouverneur de la Banque d'Algérie. «Un million de francs français ont été virés au compte bancaire de Yasmine Keramane ?». Djamel Guilimi précise que c'était pour l'ouverture d'une agence de Khalifa Airways à Milan, en Italie, et que la nièce de l'ancien gouverneur de la Banque d'Algérie avait les compétences pour s'acquitter d'une telle tâche.

Le juge lui rappelle que cette agence n'a pourtant jamais ouvert. Il l'interroge également sur les 22 000 euros versés dans le compte en Suisse d'Abdenour Keramane. Djamel Guellimi explique que la personne en question était en affaire avec Khalifa Airways. Le juge l'interroge également sur le frère d'Aboudjera Soltani : «Vous l'avez reçu ?» La réponse est affirmative. Toutefois, il précise au juge qu'il a lui-même refusé de l'embaucher à Khalifa TV parce qu'il n'avait pas les compétences requises. «Il voulait un poste de travail à Paris alors qu'il ne parle même pas la langue française». L'assistance est plutôt amusée. Le juge lui demande aussi si le président de la FAF, Mohamed Raouraoua, s'est rendu à Paris pour rencontrer Abdelmoumène Khalifa. Djamel Guellimi confirme et précise que c'était pour faire connaissance.

Le juge veut encore savoir s'il y avait d'autres personnalités qui l'ont sollicité en France. Djamel Guellimi cite la fille de l'ancien ministre de l'Industrie, Abdelhamid Temmar. «Elle a fait ses études au Canada et était d'une grande compétence. Son père n'a jamais intercédé en sa faveur mis à part son transfert du bureau de Khalifa Airways Canada, à celui de Paris», explique-t-il. Le juge lui demande s'il demandait l'avis d'Abdelmoumène Khalifa pour les recrutements. Djamel Guellimi indique que c'est lui-même qui prenait les décisions concernant la gestion de l'entreprise. Son salaire ? Il révèle au juge qu'il était de 30 000 euros.

Par ailleurs et concernant le financement de sa société de distribution de médicaments, il affirme que c'est son épouse qui l'a aidé. La société a été dissoute selon lui, après conflit entre les actionnaires. Dans l'après-midi se sont succédé à la barre les deux frères Abdenour et Badredine Chachoua. Le premier était chargé de la sécurité et le second directeur technique et chargé de la communication. Les deux ont nié les faits qui leur sont reprochés, à savoir association de malfaiteurs.

Le procès s'est poursuivi tard dans la soirée. Il est à signaler que l'audience d'hier a été quelque peu perturbée par l'évanouissement du notaire Omar Rahal présent sur le bancs des accusés et qui a été évacué de la salle par les agents de la Protection civile. Agé de 86 ans, il était visiblement malade et fatigué depuis le début du procès.

M. M.

COOPÉRATION

Un partenariat entre universités algériennes et tunisiennes à la prochaine rentrée

Un partenariat entre dix universités algériennes et six universités tunisiennes sera mis en œuvre dès la rentrée universitaire 2015-2016, a indiqué hier, à Gafsa (Tunisie), le recteur de l'université de Tébessa, le Dr Saïd Fikra.

Ce responsable, qui s'exprimait en marge d'une rencontre de coopération entre les gouverneurs de Gafsa, de Kasserine et de Tozeur (Tunisie) et le wali de Tébessa, a précisé que ce partenariat, dont «les premiers jalons avaient été posés en mars 2014 avec l'ouverture d'ateliers communs», a trait à la recherche et à la coopération scientifique et pédagogique, aux échanges d'enseignants et à l'accueil réciproque d'étudiants en Master.

M. Fikra a également fait savoir que ce partenariat associe les universités de Tébessa, d'Annaba, de Souk Ahras, d'El Tarf, de Batna, d'El Oued, de Skikda, de Guelma, d'Oum-El-Bouaghi et de Khenchela, côté algérien, à celles de Gafsa, de Tunis El Manar, de Kairouan, de Carthage, de Sfax et de Gabès, côté tunisien.

Un séminaire international sur la jeunesse, le sport, la formation, l'enseignement supérieur et la recherche scientifique sera organisé à la prochaine rentrée, dans la foulée de ce partenariat, a indiqué le recteur de l'université de Tébessa.

De son côté, le président de l'université de Gafsa, le Dr Imam Alaoui, a signalé qu'un premier échange d'étudiants entre les universités de Tébessa et de Gafsa sera effectué à la prochaine rentrée dans le cadre de ces accords qui sont, selon lui, «de nature à relancer les activités culturelles et sportives entre les deux universités».

Un atelier, ouvert en marge de la rencontre, sera couronné par des propositions en vue de consolider ce partenariat dont les lignes directrices avaient été tracées, le 2 mars dernier, lors d'une rencontre entre le wali de Tébessa et les gouverneurs de Gafsa, de Tozeur, de Kasserine et du Kef.

Les travaux de cette rencontre algéro-tunisienne ont également donné lieu à l'installation de neuf commissions, dans le sillage de la feuille de route élaborée par les ministres de l'Intérieur des deux pays en marge de la célébration, le 8 février dernier, du 57e anniversaire des évènements sanglants de Sakiet Sidi-Youcef.

Ces commissions (agriculture-forêts-hydraulique, culture-tourisme-artisanat-communication, transport et télécommunications, santé-commerce-industrie-énergie-mines, enseignement supérieur-éducation-formation-jeunesse-sport, équipement-assainissement-protection civile) feront part, lundi soir au terme de leurs travaux, de leurs recommandations pour un développement commun des régions frontalières, ont affirmé les responsables des collectivités concernées dans les interventions.

APS